

Paris, le 06 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'un nouvel accord européen sur la transformation numérique des administrations d'Etat et fédérales

Le 6 octobre 2022, Petra DE SUTTER, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique de Belgique, et Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques de la République française, ont signé, aux côtés des représentants de la délégation syndicale de l'administration nationale et européenne, un accord-cadre européen sur la transformation numérique des administrations publiques d'Etat et fédérales.

La France et la Belgique ont participé activement aux travaux, aux côtés de seize autres Etats-membres employeurs de l'Union européenne et des représentants syndicaux. Ce nouvel accord-cadre définit un cadre commun sur les enjeux liés à la transformation numérique dans les administrations publiques, en tirant notamment les leçons des transformations issues de la crise sanitaire : télétravail, droit à la déconnexion, respect des équilibres de vie, santé et sécurité au travail, compétences et formations nécessaires à la digitalisation des métiers, gestion et la protection des données personnelles, intelligence artificielle, ou encore relation à l'utilisateur.

Cet accord s'inscrit ainsi dans la continuité des négociations conduites sur le déploiement du télétravail au sein de fonctions publiques nationales, notamment françaises et belges. Il concrétise également les orientations définies par les ministres européens de la transformation et de la fonction publiques, en particulier avec la déclaration de Strasbourg adoptée le 17 mars 2022 dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Il valorise enfin l'exemplarité des administrations publiques dans l'accompagnement de cette transformation et plus largement dans la mise en œuvre des objectifs du socle européen des droits sociaux. Le comité sectoriel a confirmé sa volonté de voir cet accord intégré au corpus juridique européen par une décision du Conseil de l'Union européenne.

Stanislas GUERINI salue un accord « structurant pour la numérisation de nos services publics. C'est par la coopération européenne et le partage d'expériences que nous renforcerons la capacité de nos administrations publiques à accompagner pleinement les grandes transformations de notre époque, numérique, démographique, écologique ».

Petra DE SUTTER : « Après un an de travail, en collaboration avec mon homologue français, je suis particulièrement fière de signer aujourd'hui ce nouvel accord européen sur la transformation numérique des administrations d'Etat et fédérales, qui propose un cadre adapté aux administrations publiques européennes au nouveau contexte de travail marqué par la numérisation et la généralisation du télétravail. L'accord, qui comporte plus de 50 mesures concrètes, établit un cadre solide de télétravail, dans lequel le bien-être et la santé des travailleuses et travailleurs sont assurés, et qui leur permet de se former et d'évoluer professionnellement. Il permet également un développement plus sûr et humain de l'intelligence artificielle, et s'assure de ne laisser personne sur le bord de la route du numérique. Nous signons aujourd'hui un accord ambitieux, qui vise à faire de l'administration publique un employeur moderne et bienveillant, et qui montre l'exemple. »

CONTACT PRESSE

Service presse de Stanislas GUERINI,
ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Tel : 01 53 18 42 68 / 42 76

Mél : presse.mtfp@transformation.gouv.fr

